



**Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Directeur académique, Mesdames et messieurs les membres du CDEN,**

Nous l'avons dit au CDEN du 19 juin, la nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec 5 journées, a permis d'octroyer du temps supplémentaire aux élèves pour les apprentissages fondamentaux en même temps que la possibilité de participer à des activités périscolaires dont ils ne profitaient pas forcément auparavant.

Le retour en arrière qui prend de l'ampleur sur tout le territoire, y compris dans notre département, par un effet « boule de neige », nous paraît précipité et il va à l'encontre de ce que la plupart des experts constate et préconise, au sujet de la semaine scolaire française qu'ils jugent trop courte...

La semaine à 4 jours et demi n'a certes pas fait ses preuves dans sa mise en œuvre mais on doit lui donner une chance d'être évaluée au plan pédagogique. Elle est en effet plébiscitée par de nombreux chercheurs en raison de l'impact sur les apprentissages fondamentaux.

Alors pourquoi un détricotage si empressé ?

A l'UNSA Education, nous avons validé en 2013 le retour à 5 matinées de classe, supprimées par Xavier Darcos en 2008, et le développement d'activités péri éducatives autour de projets éducatifs locaux. Cette réforme, avec ses amendements, a connu des difficultés de mise en route et elle a suscité une vague d'opposition chez les enseignants comme chez les maires. Chacun a cependant œuvré pour sa mise en place et il est bien regrettable que tant d'efforts ne soient ni mesurés, ni récompensés car aucun résultat évalué...

Cette semaine à 4 jours et demi avait bien pourtant comme objectif la réussite des élèves, avec 5 demi journées à disposition des apprentissages scolaires, des journées moins longues et du temps pour des activités de loisir ou de culture...

La seule conclusion a été : « les enfants sont trop fatigués... » Mais quelle est en réalité cette fatigue ? Seront-ils moins fatigués après 6 heures de classe ? les programmes scolaires seront-ils moins importants de manière à pouvoir les répartir sur 4 jours ? Tous les enfants se reposent-ils le mercredi ? Et enfin, l'Education nationale donne-t-elle une image sérieuse et réfléchie en changeant de rythmes pour la 3ème fois depuis 2008 ?

Le ministère n'a-t-il pas vu, au détour de ce nouveau décret, qu'une belle économie de 400 millions de fonds d'aide aux communes, dès les budgets prochains ? Car au final, si le nouveau texte permet par dérogation de revenir à l'état antérieur et autorise la semaine de 4 jours de classe avec un maximum de 6 heures de classe par jour, annule-t-il pour autant les activités péri-scolaires, et le fonds de soutien aux communes ?

## DECLARATION UNSA EDUCATION AU CDEN DU 4 JUILLET 2017

---

Comme on le sait, le projet de texte qui a été présenté au Conseil supérieur de l'Éducation du 8 juin, a obtenu un avis consultatif défavorable, puis un vote favorable le 21 juin au Comité technique Ministériel. Il est devenu effectif lors de sa publication au Journal Officiel le 28 JUIN 2017.

Le SE-Unsa, qui a voté, dans les deux instances nationales, **contre** le décret proposé par Jean-Michel Blanquer sur les rythmes scolaires, réclame la mise en place, "dès septembre", d'une évaluation "pour comparer l'impact des deux types d'organisation de la semaine qui devraient cohabiter". Pendant le **CSE**, il a aussi demandé le maintien du fonds de soutien aux collectivités « au-delà de 2019 ».

Au plan local nous attirons l'attention sur les conséquences d'un changement d'organisation sur les enfants, les familles, les enseignants, les collectivités territoriales et leurs élus et tous les personnels engagés sur le temps périscolaire. Dans le temps tout d'abord, car en 7 semaines à peine, tout devra être opérationnel. Des intervenants de TAP seront licenciés, les parents devront faire des demandes de temps libre différentes, de nouveaux accueils périscolaires seront nécessaires,... Les conseils d'école se sont tenus en cette fin d'année scolaire et ont statué rapidement sur le maintien ou le changement de rythmes et d'horaires. Ont-ils évoqué dans la délibération envoyée à la DSDEN la ou les raison(s) des décisions prises ?

*Le décret Blanquer stipule que « Avant d'accorder les dérogations prévues au 2°, le directeur académique des services de l'éducation nationale s'assure de leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et avec le projet d'école, il veille à ce qu'elles tiennent compte des élèves en situation de handicap et, lorsque les adaptations doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial, il s'assure de la qualité éducative des activités périscolaires proposées. Il vérifie également que l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et qu'elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant, particulièrement lorsqu'il est en situation de handicap. »*

Vous portez-vous garant, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que ces conditions sont remplies pour chaque dérogation accordée ?

Nous concluons avec l'expression de notre mécontentement concernant le report des opérations de mouvement pour la dernière phase d'affectation des profs des écoles de notre département. En conséquence de la réorganisation des horaires des écoles, tous les services fractionnés sont en attente et les IEN n'ont pas pu consolider les postes fractionnés. Il y a donc plus de 350 enseignants qui ne pourront postuler qu'à partir de jeudi et qui seront nommés seulement le 12 juillet. Ils ne connaîtront donc leur affectation qu'après la fermeture des écoles et le départ des enseignants. Voilà qui est plutôt incompatible avec la nécessité de mutualiser et de se coordonner entre enseignants ayant un complément de service dans la même classe. Cette déstabilisation profonde prend bien peu en considération les conditions de travail des professeurs et leur implication professionnelle.

